

# REGLEMENT DE JEU

## "GRAND QUIZ DECO BLANC CERISE"

### Article 1. ORGANISATION

La Société **BLANC CERISE** (ci-après dénommée la «Société organisatrice»)

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 Euros,

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 534 673 124

Dont le siège social est situé **68 Rue de Villiers à LEVALLOIS PERRET (92300)**

Organise du **26 DECEMBRE 2011 AU 14 FEVRIER 2012 à minuit**  
**SUR INTERNET UNIQUEMENT,**

Un Jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé "**GRAND QUIZ DECO BLANC CERISE**".

Le Jeu est accessible à partir du **26 DECEMBRE 2011** à l'adresse Internet suivante:

**<http://www.jeu.blanc-cerise.com/>**

Le Jeu est mis en œuvre pour le compte de la Société organisatrice par la société **NETBOOSTER** ayant son siège social **11 Rue Dieu 75010 PARIS**.

### Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure et disposant de la capacité juridique, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et les sociétés participant à la mise en œuvre du Jeu directement ou indirectement.

Pour pouvoir participer au tirage au sort, **le participant devra avoir rempli toutes les étapes du jeu concours.**

**Le jeu comprend 9 étapes** : remplissage du formulaire de la page d'accueil, 3 pages comprenant chacune 2 questions, 1 page permettant d'inviter ses contacts à participer au jeu et 3 pages intercalées entre les pages mentionnées précédemment permettant de construire par étape le voyage que le participant souhaite gagner. Ainsi, tant que la dernière étape n'est pas atteinte, le participant n'aura pas composé son voyage et ne pourra donc pas être sélectionné pour le tirage au sort.

Chaque participant ayant parrainé au minimum deux personnes doublera ses chances de gagner.

La seule participation au Jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement en toutes ces dispositions.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Toute inscription incomplète, inexacte ou envoyée hors délai, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email.

Toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation. La Société organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

**Le Jeu est ouvert du 26 Décembre 2011 au 14 Février 2012 à 23h,59min,59s** (Date et heure France Métropolitaine de connexion faisant foi).

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet désigné ci-dessous. La participation est individuelle et il est interdit de recourir directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Pour participer au Jeu, chaque participant doit se connecter au site <http://www.jeu.blanc-cerise.com/>, remplir un formulaire de participation en ligne en y indiquant obligatoirement sa civilité, son nom, son prénom, sa date de naissance et son adresse électronique.

Le participant certifie que les données qu'il saisit dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation de la participation et du lot éventuellement attribué.

#### **Article 4. DESIGNATION DES GAGNANTS**

**LES 11 GAGNANTS seront désignés par TIRAGE AU SORT** à la fin de l'opération, **soit le 15 FEVRIER 2012.**

- **Il sera effectué par Maître David DI FAZIO**, Huissier de Justice Associé – 13 Rue Guillaumond – 69440 MORNANT.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier la date du tirage au sort par avenant au présent règlement.

Dans cette hypothèse, l'avenant sera accessible sur le site Internet de l'huissier, **Maître DI FAZIO**, [www.pintus-difazio.com](http://www.pintus-difazio.com), et déposé chez ce même huissier.

Les gagnants seront contactés directement par la Société organisatrice, à l'adresse électronique renseignée dans le formulaire.

Les résultats seront communiqués sur le site 24 heures après la date du tirage au Sort.

#### **Article 5. LOTS**

Les lots mis en Jeu sont les suivants :

**LE PREMIER GAGNANT recevra UN VOYAGE POUR DEUX ADULTES** d'une durée de 3 à 7 nuits, avec une activité au choix dont voici le détail :

La composition du voyage est déterminée étape par étape tout au long du parcours du participant sur le site.

Le participant choisit parmi les propositions :

- une destination :
  - o New-York
  - o Ou Marrakech
  - o Ou Saint-Pétersbourg
  - o Ou Oslo
- une activité :
  - o Détente
  - o Ou sportive
  - o Ou culturelle
- une durée et un standing de l'hôtel :
  - o hôtel 4\* minimum pour 3 nuits
  - o Ou hôtel 3\* minimum pour 7 nuits

# NEW YORK

## SPA

Vol Paris NYC Paris TTC

7 nuits à l'hôtel Affinia Dumont 4\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

1 massage de 30min par personne

**Tarif indicatif TTC pour le couple : 2933 Euros**

Vol Paris NYC Paris TTC

3 nuits à l'hôtel Ink 48 4\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

1 soin par personne (au choix sur place)

**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2674 Euros**

## ACTIVITE

Vol Paris NYC Paris TTC

7 nuits à l'hôtel Comfort Inn Central Park West 3\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

2 places pour assister à un match de sport américain (baseball ou basketball, etc.)

**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2830 Euros**

Vol Paris NYC Paris TTC

3 nuits à l'hôtel Royalton 4\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

2 places pour assister à un show de Broadway (places assises à l'avant)

**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2854 Euros**

## CULTUREL

Vol Paris NYC Paris TTC

7 nuits à l'hôtel Comfort Inn Central Park West 3\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

Visite de 5h en français de Manhattan, la Statue de la Liberté et Ellis Island

**Tarif indicatif TTC pour le couple : 2836 Euros**

Vol Paris NYC Paris TTC

3 nuits à l'hôtel Royalton 4\* en chambre standard

Logement seul (aucun repas)

Survolement en hélicoptère de Manhattan (15min)

**Tarif indicatif TTC pour le couple : 2866 Euros**

# OSLO

## SPA

Vol Paris Oslo Paris TTC

7 nuits à l'hôtel Clarion Gabelshus 3\*sup en chambre standard

Demi Pension (petit déjeuner et dîner)

1 massage de 45min par personne

Hors vacances scolaires

**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2150 Euros**

Vol Paris Oslo Paris TTC  
4 nuits à l'hôtel Bristol 5\* en chambre standard  
Petit déjeuner  
1 massage de 45min par personne  
Hors vacances scolaires  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 1500 Euros**

#### **ACTIVITE**

Vol Paris Oslo Paris TTC  
7 nuits à l'hôtel Clarion Gabelshus 3\*sup en chambre standard  
Demi Pension (petit déjeuner et dîner)  
1 croisière de 2h près des Fjords d'Oslo  
Hors vacances scolaires  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2100 Euros**

Vol Paris Oslo Paris TTC  
4 nuits à l'hôtel Bristol 5\* en chambre standard  
Petit déjeuner  
1 croisière de 2h près des Fjords d'Oslo  
Hors vacances scolaires  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 1420 Euros**

#### **CULTUREL**

Vol Paris Oslo Paris TTC  
7 nuits à l'hôtel Clarion Gabelshus 3\*sup en chambre standard  
Demi Pension (petit déjeuner et dîner)  
1 Grand Tour d'Oslo 5h  
Hors vacances scolaires  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2105 Euros**

Vol Paris Oslo Paris TTC  
4 nuits à l'hôtel Bristol 5\* en chambre standard  
Petit déjeuner  
1 Grand Tour d'Oslo 5h  
Hors vacances scolaires  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 1300 Euros**

## **ST PETERSBOURG / RUSSIE**

**Pour cette destination, prévoir un délai d'obtention de visa de 3 semaines**

#### **SPA**

Vol Paris St Petersburg Paris TTC  
7 nuits à l'hôtel Dostoevski 3\* en chambre standard  
Petit déjeuner  
1 accès au spa par personne  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2222 Euros**

Vol Paris St Petersburg Paris TTC  
3 nuits à l'hôtel W St Petersburg 5\* en chambre wonderful  
Petit déjeuner  
1 massage de 45min par personne  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2208 Euros**

## ACTIVITE

Vol Paris Rovaniemi Paris TTC  
7 nuits à l'hôtel Nevski 3\* en chambre standard  
Petit déjeuner  
2 entrées pour spectacle folklorique Russe  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2148 Euros**

Vol Paris St Petersburg Paris TTC  
3 nuits à l'hôtel W St Petersburg 5\* en chambre wonderful  
Petit déjeuner  
2 entrées pour spectacle folklorique Russe  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2208 Euros**

## CULTUREL

Vol Paris St Petersburg Paris TTC  
7 nuits à l'hôtel Nevski 3\* en chambre supérieure  
Petit Déjeuner  
Tour de ville pedestre de 4h en français  
Visite de l'Ermitage  
**Tarif indicatif TTC pour le couple: 2104 Euros**

Vol Paris St Petersburg Paris TTC  
3 nuits à l'hôtel W St Petersburg 5\* en chambre wonderful  
Petit déjeuner  
Tour de ville pedestre de 4h en français  
Visite de l'Ermitage  
**Tarif indicatif TTC pour le couple : 2436 Euros**

# MARRAKECH

## SPA

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Base 3 nuits et petit déjeuner Hôtel 5\* luxe Palmeraie Golf Palace  
Cure de bien-être 2 jours / 2 soins (1 gommage au savon noir / 1 cocoon au Ghassoul ou friction aux agrumes // 1 massage du dos de 45min / 1 soin du visage)  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Base 7 nuits, demi-pension Hôtel Atlas Medina 5\*  
Cure de bien-être. 3 jours / 8 soins (1 hammam, 1 enveloppement et 1 massage du dos // 1 massage relaxant de 50min et 1 bain lacté // 1 manucure, 1 pédicure et 1 brushing ou coupe homme)  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

## ACTIVITE

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Base 07 nuits demi pension Hôtel 4\* le Ryad Mogador ou Riad al Medina Essaouira  
Excursion 4/4 d'une journée sur le plateau de Kik  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Base 03 nuits demi pension Hôtel Kenzi Farah 5\* Marrakech.  
1h de quad pour 2 personnes dans la palmeraie de Marrakech  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

## **CULTUREL**

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Hôtellerie 3/4\* base 07 nuits, pension complète.  
Visite Khenifra / Fes / Meknes / Rabat / Casablanca / Marrakech  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

Vol Paris Marrakech Paris TTC  
Base 03 nuits et petit déjeuner Hôtel Kenzi farah ou équivalent 5\*  
Visite extérieure de Marrakech en ½ journée  
Prix valable pour 2 personnes: **2000 euros.**

**Le voyage devra être réservé au plus tard deux mois avant la date de départ.**

## **Les 10 GAGNANTS suivants recevront une parure Blanc Cerise**

- 10 parures Complicité Gourmande en percale de coton (100% coton) comprenant une housse de couette 2 places (240\*220 ou 260\*240) et 2 taies d'oreillers (65\*65) pour une valeur de 114,70€ au choix parmi les coloris suivants : blanc, blanc-fushia, bleu-blanc, gris-noir, prune-orange, taupe-anis, taupe-blanc. Le choix se fera auprès de la société Blanc Cerise une fois les gagnants désignés.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants, ni à la remise de leur contre valeur en argent ou sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

En cas de force majeure, ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure et de caractéristiques proches.

### **Article 6. MODALITES DE REMISE DU LOT**

Les gagnants recevront un email leur confirmant qu'ils sont bien l'un des gagnants du jeu, et **les invitant à entrer en contact avec Stéphanie (stephanie@ingetours.fr) de l'agence INGETOURS Membre " Soleil à Deux " - 92 Rue de la Tour 94516 RUNGIS CEDEX – France (T : +33 1 45 12 20 50 et F : +33 1 45 12 20 40)** pour procéder à la réservation du voyage ou avec le Service Client Blanc Cerise pour composer la parure Complicité Gourmande de son choix pour procéder à la réservation du voyage ou au choix de la couleur de la parure de lit.

Ils recevront par la suite un email de confirmation de réservation.

Tout lot non réclamé dans un délai de 3 mois après la date de tirage au sort sera considéré comme abandonné par le gagnant.

**Le lot abandonné ne sera pas réattribué.**

### **Article 7. UTILISATION DES NOM ET PRENOM DU GAGNANT**

Du seul fait de l'acceptation du lot gagné, la Société organisatrice pourra utiliser les coordonnées et toutes autres informations disponibles du gagnant pour les besoins de la communication faite autour du Jeu uniquement. Ceci pourra s'étaler sur une période de douze mois, sans que cela ne confère au gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Si le participant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire savoir à la Société organisatrice à l'adresse suivante : **Société Blanc Cerise - 68 rue de Villiers – 92 300 LEVALLOIS PERRET.**

## **Article 8. COLLECTE D'INFORMATIONS– LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération. Elles sont destinées à la Société organisatrice et pourront être transmises, le cas échéant, à ses prestataires techniques.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : **Société Blanc Cerise - 68 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS PERRET**

## **Article 9. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Tout accès au site du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Hormis les cas susvisés et sous réserve de vérification par la Société organisatrice de la participation effective du demandeur, les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion dans la limite de 5 minutes (temps de connexion estimé suffisant pour remplir le formulaire de participation en ligne), et du timbre utilisé pour cette demande, sur demande écrite jusqu'au 30/03/2012, à l'adresse suivante : **Société Blanc Cerise - 68 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS PERRET**

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (**0.55 €uros**).

La demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée :

- ✓ De toutes les informations pré-remplies dans le formulaire de participation
- ✓ De l'adresse postale du demandeur
- ✓ De la facture de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès Internet indiquant le jour et l'heure + minute exacte de connexion
- ✓ D'un RIB ou RIP.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ou par téléphone ne sera pas prise en compte.

Les demandes de remboursement valables seront honorées dans un délai de 8 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

## **Article 10. RESPONSABILITE**

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de force majeure, ou événement indépendant de sa volonté, empêchant le bon déroulement du Jeu ou la livraison du lot.

La Société organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de celui-ci.

## **Article 11. LE SITE SERA UTILISE UNIQUEMENT A DES FINS LICITES**

Les inscriptions ne devront contenir aucun élément et/ou déclaration qui soit en violation ou en infraction d'une quelconque manière avec les droits des tiers, qui soit illicite, menaçant, abusif, diffamatoire, constitutive d'une atteinte à la vie privée ou au droit à l'image, vulgaire, obscène, blasphématoire, indécent ou autrement contestable,

qui incite à un comportement ou qui soit un comportement constitutif d'une infraction pénale, qui ouvre droit à la mise en œuvre de la responsabilité civile ou qui constitue autrement une infraction à toute loi applicable.

Les inscriptions ne respectant pas les dispositions du présent paragraphe seront écartées sans aucune notification préalable.

#### **Article 12. ACCES AU REGLEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSULTATION**

Le présent règlement est déposé chez la **SCP PINTUS - DI FAZIO – DECOTTE - DEROO, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.**

Il peut être consulté sur le site Internet de ce dernier, [www.pintus-difazio.com](http://www.pintus-difazio.com), (\*Consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication selon l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation) et obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **société Blanc Cerise - 68 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS PERRET**

Les frais ayant été exposés par le participant pour consulter le présent règlement sont remboursés dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 9 ci-dessus, notamment :

- **Dans l'hypothèse où le participant fait la demande de règlement par courrier :**

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de renvoi du règlement par courrier seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.55 Euros). La demande de remboursement doit être contenue dans l'envoi faisant la demande de renvoi du règlement.

- **Dans l'hypothèse où le participant consulte le règlement sur Internet :**

Le remboursement des frais de connexion se fait dans la limite de 5 minutes (temps estimé suffisant pour consulter le règlement en ligne).

La demande de remboursement des frais de consultation sur Internet doit contenir la facture de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès Internet indiquant le jour et l'heure + nombre exact des minutes de connexion et d'un RIB ou RIP.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de cette demande de remboursement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (**0.55 Euros**).

- **Dans les deux hypothèses :**

La demande de remboursement des frais de consultation du règlement doit obligatoirement être adressée par écrit à **Société Blanc Cerise - 68 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS PERRET** et doit être accompagnée des noms, prénoms, adresse postale et adresse mail indiqués dans le formulaire de participation.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ou par téléphone ne sera pas prise en compte.

Les demandes de remboursement valables seront honorées dans un délai de 8 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

La participation au Jeu étant limitée à une seule participation par foyer, le remboursement des frais de consultation du règlement est également limité à un seul par foyer.

#### **Article 13. RECLAMATIONS / INTERPRETATION DU REGLEMENT**

La Société organisatrice tranchera pour toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et adressée à la Société organisatrice aux coordonnées figurant à l'article 1. Cette demande doit obligatoirement indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de sa contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

#### **Article 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, logiciels, images, illustrations et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leur titulaire. Ces éléments sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces éléments constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **Article 15. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **20 DECEMBRE 2011** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.